FONDÉ EN 1891

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

Vendredi 14 Janvier 1192

LE 21 JANVIER

::: Le RÉVEIL DU NORD :::
commencera la Publication
::: du grand Roman-Ciné :::

LES DEUX GAMINES

de Louis FEUILLADE
Adapté par Paul CARTOUX
Film GAUMONT

LE 21 JANVIER

Le Ministère a démissionné

La Chambre avait repoussé par 463 voix contre 125 l'ajournement des interpellations sur la Politique générale. — M. Leygues avait posé la question de confiance.

Paris, 12 janvier. — La Chambre des Députés ayant repoussé, par 463 voix contre 125 l'ajournement des interpellations sur la politique générale demandé par M. Leygues, qui avait posé la question de confiance, les Ministres ont quitté aussitôt la salle des séances, pour rédiger leur lettre de démission.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Le coup est fait, le cabinet Leygues est par terre. Il y a trois mois que l'opposition mettait en vain, chaque semaine, sous ses pas la pelure d'orange des interpellations. Cette fois, ça y est. Quelques-uns se disent : cette fois, enfin, on va pouvoir être ministre.

L'assaut avait été préparé de toutes parts, et c'est le groupe de l'entente Aragò qui a mené l'attaque. M. Bonnevay, champion du Bloc National, a surgi à la tribune comme le diable sortant de sa boîte, pour renouveler d'un ton solennel, la déclaration de guerre faite à Lyon au Gouvernement. Son discours et celui des autres interpellateurs, fut d'une ingénue simplicité : « Partez, MM. les Ministres, nous attendons les places ! »

Ainsi s'en va le cabinet Leygues, ni pire ni meilleur qu'un autre, mais qui avait du moins le mérite d'être au courant des affaires, cela avait son prix à la veille de la grande conférence où les chefs d'Etat alliés vont discuter au sujet du désarmement de l'Allemagne et du paiement de sa dette.

Que fera demain, en face de l'Angleterre habile, de l'Italie favorable à la thèse germanique, le nouveau président du Conseil à qui l'on confiera le gros dossier des réparations qu'il ne connaîtra pas ? Puisse la cause de nos régions dévastées n'en point souffrir.

Les mœurs parlementaires nous ont ainsi accoutumés à faire passer les intrigues politiques avant les intérêts vitaux du pays.

Quel sera le Gouvernement de demain ? On cite des noms de chefs possibles : Viviani, Raoul Péret, Charles Dumont, Poincaré.

Ce qui importe aux simples citoyens, c'est qu'on trouve surtout un bon ministre des Finances qui ne fera plus la portion congrue aux régions libérées, comme M. François Marsal. Il faut que l'année 1921 soit celle du paiement des indemnités.

M. Ogier, qui a accompli un si réel effort d'organisation en 1920, doit rester à son poste pour maintenir l'unité de direction et de vues que nous avons eu tant de peine à obtenir.

De redoutables problèmes intéressants attendent le cabinet : chômage grandissant dans l'industrie, misère des foyers ouvriers ; c'est à la sollicitude qu'ils manifesteront pour le sort des travailleurs que nous jugerons nos ministres de demain.

Nous souhaiterions, certes, un Gouvernement nettement démocratique, mais la Chambre le ficherait par terre séance tenante.

Alex WILL.

Le charbon moins cher

ON VA LIQUIDER LES STOCKS des COMMUNES

L'Office départemental des charbons s'est réuni hier à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Grimpret. Etaient présents : Creton, adjoint au maire de Lille ; MM. Guilbaut, Hentgès, Debève, conseillers généraux ; Bordes, etc...

L'Office examina les mesures qui s'imposaient pour la liquidation des stocks de charbon accumulés dans certaines communes du département. Après discussion, on se mit d'accord pour accorder 30 francs de ristourne par tonne aux communes en ce qui concernait les livraisons de novembre et de décembre.

Voici, d'autre part, les prix actuels du charbon consentis aux communes par l'Office National depuis le 1er janvier :

Tout-venant, 108 francs la tonne au départ de la mine ; criblé, 130 à 140 fr. ; boulets, 130 fr. ; gailleterie, 140 fr.

Pour les frais de transport, il faut compter une majoration de 150 francs à la tonne, en moyenne.

Les charbons anglais, eux, coûtent 150 fr. la tonne en port de Dunkerque, et les « lignites » allemands 80 francs la tonne, rendus à la frontière franco-belge.

Signalons en terminant que Delory, maire de Lille, est parti hier au ministère, dans le but d'obtenir une nouvelle ristourne en ce qui concerne les charbons américains appartenant aux communes. Il voudrait voir ces charbons ramenés au même prix que les charbons français.

Deux centimes additionnels

L'« Officiel » publie un décret autorisant le département du Pas-de-Calais à s'imposer, pendant l'année 1921, à titre d'imposition pour insuffisance de revenus, 2 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes pour en affecter le produit au paiement des dépenses annuelles et permanentes.

LA SEANCE

M. Raoul PERET ouvre la séance à 15 h. 10, devant 400 députés.

MM. Georges Leygues, Lhopiteau, Steeg, Raiberti, Breton, Jourdain, Isaac, Le Trocquer, Honnorat, Reibel, Thoumyre, Robert David, Coupat, Leredu, Emmanuel Brousse, sont au banc du gouvernement.

Le discours de M. R. Péret

Le PRESIDENT prononce son allocution.

Voici le texte du discours de M. Raoul PERET :

Mes chers Collègues,

Comment vous témoigner ma gratitude, sinon en continuant d'assurer sous la protection d'une scrupuleuse impartialité ce droit de libre discussion qui restera la force et l'honneur de la tribune française ? La tolérance doit être ici la règle. Elle ne s'arrêtera que devant l'appel à la guerre civile, l'outrage aux institutions républicaines, les blasphèmes contre la Patrie.

Il n'y a pas d'exemple, sans doute, qu'un Parlement ait eu à se prononcer, en des délais aussi mesurés, sur tant et de si graves questions : Loi de finances, dont nous déplorons la discussion tardive, — Recherche d'un équilibre budgétaire indispensable, — Organisation militaire adaptée aux possibilités économiques, suffisamment forte néanmoins pour écarter tout péril, — Règlement des conflits sociaux par l'arbitrage, — Problème vital de la natalité, ne seront pas les seuls objets de nos discussions prochaines.

De grands débats de politique extérieure sont inévitables et nous ne saurions les suivre avec une attention trop vigilante.

Pourquoi ne pas le dire ? Le pays témoigne parfois quelque impatience. Il voudrait apercevoir plus nettement les conséquences positives de la paix victorieuse. Certes, il comprend que cette victoire n'a pas créé le droit au repos et il s'est mis au travail dans un ordre parfait.

Il se rend compte que les ruines accumulées par la guerre ne se peuvent réparer en un jour, et, depuis deux ans, il nous fait un large crédit. Il n'ignore pas non plus que dans tout système d'alliances, la nécessité de concilier des intérêts divergents domine parfois les exigences du droit strict. Mais ce peuple, à l'âme fière de vainqueur, n'accepterait pas l'intolérable humiliation, qui serait en même temps un défi à la justice d'un ennemi vaincu déchirant les engagements qu'il a signés, et il ne peut croire que la voix de la France réclamant son dû, et rien que son dû, ne sera pas écoutée.

Regardons vers le passé, ce passé de sacrifices sanglants et glorieux ; souvenons-nous des souffrances, des deuils et de l'admirable abnégation de tous ceux qui, sous notre drapeau, ont pris part à la lutte gigantesque, et nous nous affermirons dans la certitude qu'il n'est pas, pour la dette du crime, de prescription possible.

Un souffle puissant peut seul chasser les nuages qui voilent l'horizon, nous a-t-on dit. Il faut agir et apporter dans l'action la méthode, la persévérance et l'esprit de décision sans lesquels notre effort demeurerait stéril.

Agissons et aboutissons. Ecoutons, comme le disait hier notre cher doyen, la voix du devoir. Magnifiquement le pays a su s'égaler à la grandeur de son destin. Inspirons-nous de son exemple.

M. Leygues demande l'ajournement des interpellations

Le PRESIDENT, aussitôt les applaudissements éteints, lit le libellé des diverses interpellations qui ont été déposées et qui sont connues.

Elles émanent de MM. BOKANOWSKI, Maurice RAYNAUD, DEYRIS, etc.

M. Raoul PERET. — « Quel jour le gouvernement propose-t-il pour la discussion de ces interpellations ? »

Une seule voix répond : « Tout de suite ! »

M. Georges LEYGUES a d'ailleurs gravi les marches de la tribune et, devant une Chambre très déférente et très attentive, il expose très fermement les raisons graves qui amènent le gouvernement à demander l'ajournement de ces interpellations.

M. LEYGUES. — « Je comprends que la Chambre désire être renseignée. Le gouvernement considère qu'il a le plus grand intérêt à garder le contact avec le Parlement, soit par des interventions à la tribune, soit par l'intermédiaire des commissions. Ce contact, le gouvernement l'a toujours maintenu. Mais il y a des heures où la discussion publique sur la politique gouvernementale peut offrir de grands inconvénients parce que, quelles que soient l'impartialité, la bienveillance même des interpellateurs, l'autorité du gouvernement peut être diminuée dans un tel débat. Une longue expérience me l'a appris ».

Le Président du Conseil pose la question de confiance

De quoi s'agit-il ? S'est-il produit, depuis que la Chambre a donné au gouvernement une large confiance, des événements qui soient de nature à lui retirer cette confiance ?

Il s'agit de savoir si la Chambre maintient cette confiance au gouvernement qui doit aller représenter la France à la conférence interalliée du 10 janvier. J'avais exprimé le désir que la conférence se réunisse du 7 au 12 janvier, avant tout débat à la Chambre, de façon à pouvoir lui rendre compte des résultats des négociations dès sa rentrée. Ces négociations ont pour but d'assurer le désarmement de l'Allemagne et l'exécution intégrale du traité de Versailles par le concours de tous les alliés, enfin, d'assurer la paix définitive dans tous les pays encore agités par la guerre. »

M. LEYGUES continue, sans consulter un seul papier, avec une grande facilité oratoire, et cependant de la façon la plus simple ; les députés l'écoutent sur tous les bancs sans l'interrompre.

M. LEYGUES. — Nous sommes en plein travail préliminaire pour poser les problèmes et rechercher les solutions. Nous devons faire preuve de fermeté et de sang-froid pour parachever l'œuvre de nos soldats. La France a donné pendant la guerre et depuis l'armistice un exemple de sang-froid qui a fait l'admiration et l'étonnement du monde. La Chambre se doit de continuer l'œuvre entreprise en observant le calme et la raison politique dont elle a donné tant de preuves.

» Les chefs des gouvernements alliés vont se rendre à la conférence investis de toute la force que leur donne le Parlement de leur pays, l'esprit et les mains libres, pour examiner les graves problèmes et les résoudre.

» Le gouvernement français doit s'y rendre dans les mêmes conditions. »

M. LEYGUES montre à la Chambre les graves inconvénients qu'il y aurait à ce qu'un débat politique sur la conférence s'engage à la Chambre. Le gouvernement ne pourrait que répéter sa volonté de poursuivre de la manière la plus énergique le désarmement de l'Allemagne et l'exécution intégrale du traité de Versailles. Le gouvernement ne pourrait rien ajouter à ses déclarations. Il ne pourrait accepter aucune formule impérative qui le lierait.

« Il ne pourrait, en effet, abdiquer, à la veille d'une conférence des plus importantes de la guerre. Si la Chambre s'engageait dans ce débat, elle pourrait commettre une confusion de pouvoirs. »

M. LEYGUES. — La question est de savoir si le gouvernement se rendra à la conférence pour adopter librement des solutions avec la confiance de la Chambre. Si vous continuez la confiance au gouvernement, il faut la lui donner largement. Le gouvernement n'accepterait pas une confiance marchandée. Nous ne voulons pas d'une confiance diminuée pour parler au nom d'une France victorieuse.

» Messieurs, soyons francs ; le gouvernement ira à la conférence avec la confiance entière de la Chambre, ou il n'ira pas. » (Applaudissements sur une partie du centre et de la gauche.)

Le Centre et la Droite contre le Gouvernement

M. BOKANOWSKI lui succède. Devant une Chambre impatiente d'arriver au vote, il expose, au milieu du bruit, que la discussion de son interpellation sur la politique financière s'impose précisément parce que la conférence interalliée devra résoudre de graves problèmes financiers intéressant la France.

La clôture est prononcée. Le président va mettre aux voix la demande d'ajournement des interpellations, quand M. BONNEVAY demande la parole de sa place. Ses amis du centre et de droite l'applaudissent.

M. BONNEVAY, expliquant son vote d'une voix évidemment émue, déclare que ses amis et lui ne doutent ni du patriotisme ni de la bonne volonté du président du conseil et de ses collègues, mais qu'ils se refusent à leur accorder leur confiance dans le nuit, sans aucun débat. (Applaudissements sur une partie du centre et de la droite.)

L'ajournement est repoussé

Le président met alors aux voix la demande d'ajournement faite par le président du conseil. Les votes sont panachés au centre et sur une partie de la gauche. Ailleurs, tous les bulletins sont bleus (contre l'ajournement).

Le scrutin se prolonge un peu parce que tout député présent tient à voter lui-même. L'opération se fait cependant sans aucun incident.

Le président du conseil, debout dans l'hémicycle, s'entretient avec bonne humeur avec les députés qu'il croise.

M. Raoul PERET, un instant absent, remonte au fauteuil et proclame sans opération de pointage le résultat du scrutin.

L'ajournement est repoussé par 463 voix contre 125.

Les ministres quittent la salle des séances.

M. Leygues, qui s'attendait à ce résultat, n'a pas plutôt entendu le vote qu'il se lève et gagne la sortie à gauche, suivi des membres du cabinet. Quelques députés applaudissent mais la plus grande unanimité de la Chambre observe le plus grand calme, le calme dont elle ne s'est d'ailleurs pas départie aujourd'hui.

Quelques socialistes se contentent seulement de crier ironiquement à M. Bonnevay et ses amis :

« Prenez le pouvoir ! »

Le président lève la séance sans incident, à 6 heures 5.

Le Cabinet démissionne

Paris, 12 janvier, 16 h. 30. — Le président du conseil et tous les membres du Cabinet sont actuellement réunis dans le salon réservé aux délibérations des ministres. Ils vont rédiger leur lettre de démission qu'ils iront remettre dans quelques instants au président de la République.

La crise ministérielle, quoique prévue, provoque une assez vive émotion dans les couloirs.

Le président du conseil et les membres du gouvernement se sont rendus à 4 h. 30 à la présidence de la République.

Le président du conseil a remis à M. Millerand la démission collective du Cabinet.

Le président de la République a accepté cette démission et, en les remerciant du concours qu'ils ont bien voulu lui prêter, les a priés d'assurer l'expédition des affaires courantes.

Qui formera le nouveau ministère ?

Les Indépendants avancent M. Raymond Poincaré

Paris, 12 janvier. — A la suite de la démission du ministère, le groupe des indépendants s'est réuni à la Chambre sous la présidence de M. de Gailhard Bancel pour examiner la situation.

Après un court échange de vues, il a communiqué à la presse le procès-verbal officiel suivant :

« Etranger à toute combinaison ministérielle et ne s'inspirant que des intérêts supérieurs de la France, le groupe a donné mandat à son bureau de faire une démarche auprès du président de la République, pour lui demander de répondre aux vœux du pays, en faisant appel pour constituer le nouveau Cabinet à M. Raymond Poincaré, personnalité la plus qualifiée pour défendre énergiquement auprès de nos alliés et en face de nos adversaires d'hier, les intérêts et les droits de la France, et pour assurer à l'intérieur dans l'ordre et pour la patrie, la politique nationale d'union sacrée, dont il a été lui-même le promoteur. »

« Sur quoi s'appuyer ? » se demande-t-on au Sénat

Paris, 12 janvier. — Dans les couloirs, on était d'avis d'une façon générale, qu'il ne se dégageait pas de la Chambre une majorité stable, sur laquelle pourrait s'appuyer un nouveau cabinet. Dans des coins les, personnages consulaires tenaient des conciliabules. Tout d'un coup les lampes électriques s'éteignirent par suite d'un accident qui n'est pas particulier au Luxembourg. On apporta des bougies, et des lampes. On alluma les becs de gaz conservés par précaution, mais quand une lumière suffisante fut fournie, la plupart des sénateurs avaient quitté le Palais.

Trois noms : POINCARÉ, BRIANO, VIVIANI pour les Affaires Etrangères

Dans les conversations qui, après la séance, se sont poursuivies dans les couloirs de la Chambre jusqu'à une heure très avancée, les députés ont commenté longuement le vote qu'ils venaient d'émettre et indiqué leurs préférences. Tous, ou presque tous, étaient d'accord pour souhaiter que la crise fut rapidement dénouée de manière à éviter si possible l'ajournement de la Conférence interalliée fixée au 19 janvier.

On ne se demandait pas ce soir quelle part serait faite dans le futur cabinet à tel ou tel groupe et si les partis y seraient représentés proportionnellement à leur importance. Le fait est trop rare et trop à la louange des députés pour ne pas être mis en relief. A gauche, au centre et à droite, le souci qui domine est de voir arriver au pouvoir l'homme le plus qualifié par son passé, par son autorité, par sa compétence, pour la lourde tâche qui, demain, s'imposera au gouvernement. Faisant abstraction de leurs sentiments personnels, les partis les plus extrêmes sont d'accord pour déclarer notamment que le portefeuille des affaires étrangères ne peut être donné qu'à un homme ayant déjà fourni la preuve de son expérience et de ses capacités. Trois noms : ceux de MM. Poincaré, Aristide Briand et René Viviani, sont prononcés avec une égale sympathie.

Pour la plupart des députés, c'est à l'une de ces trois personnalités que devrait être confié le soin de conduire au nom de la France les négociations diplomatiques prochaines.

Un nom : Raoul PÉRET pour la Présidence et l'Intérieur

On fait remarquer qu'il n'est pas indispensable que le Ministre des affaires étrangères soit en même temps président du Conseil. Les deux fonctions sont très absorbantes, surtout dans les circonstances présentes, et peut-être y aurait-il intérêt à ce qu'elles fussent exercées par deux hommes différents.

Les partisans de cette combinaison souhaitent que M. Raoul Péret soit appelé à la présidence du Conseil. Ils rappellent qu'hier, par une manifestation presque unanime, la Chambre a rendu hommage aux éminentes qualités de son président. Ils estiment qu'en l'absence de toute autre indication politique résultant d'un vote précis de l'assemblée, cette manifestation désigne M. Raoul Péret au choix du président de la République.

M. Raoul Péret pourrait, dit-on, prendre, avec la présidence du Conseil, le portefeuille de l'intérieur. Sa présence à la tête de cet important département ministériel ne porterait pas ombrage à aucun parti politique. M. Raoul Péret ayant fait preuve au fauteuil présidentiel d'une impartialité et d'une largeur de vues indiscutables.

Dès ce soir, de nombreux députés, appartenant à toutes les fractions de la Chambre, se sont rendus auprès de M. Raoul Péret à qui ils ont déclaré qu'il pouvait être assuré du concours de la grande majorité de l'assemblée dans le cas où le chef de l'Etat ferait appel à son concours.

M. Raoul Péret s'est montré très touché de cette démarche, mais, par un sentiment de convenance que tous ont compris, il n'a pu qu'en prendre acte.

Anciens et nouveaux

L'attribution du portefeuille des finances préoccupe les députés au même degré que le choix du futur Ministre des affaires étrangères.

Nombreux sont ceux qui disent que si M. Poincaré ne devait pas aller au Quai d'Orsay, sa place serait toute marquée au Ministère des finances qu'il a jadis dirigé avec une autorité dont personne n'a perdu le souvenir.

Pour les autres portefeuilles, leur répartition reste subordonnée à des considérations diverses qui n'entreront en ligne de compte que lorsque le nouveau président du Conseil aura été officiellement désigné par le chef de l'Etat. Néanmoins, dès à présent, on considère que certains des collaborateurs de M. Georges Leygues, qui furent précédemment les collaborateurs de M. Millerand, pourraient tout naturellement faire partie de la nouvelle combinaison. On cite, notamment, MM. Raiberti, Steeg, Sarraut, Paul Bignon, ce dernier troquant le sous-secrétariat de la marine marchande pour le ministère du commerce.

Parmi les hommes nouveaux susceptibles d'être appelés à donner leur concours au président du Conseil de demain, on accorde des chances sérieuses, en première ligne, à M. Bonnevay, puis à MM. Loucheur, Barthou, Léon Bérard, Charles Dumont, de Lasteyrie, etc.

Ce ne sont là que des bruits de couloirs et nous ne les enregistrons qu'avec les réserves d'usage. En effet, la première étape de la crise n'est pas encore franchie et c'est seulement au plus tôt, demain soir que M. Millerand aura procédé aux consultations habituelles qu'on aura une première indication précise sur l'évolution de la crise, indication qui résultera en grande partie des avis que recueillera le président de la République.

Mais, dès à présent, il n'est pas sans intérêt de noter l'opinion exprimée par certains députés à l'issue de la séance de la Chambre.

Ce qui se dit dans les groupes

Les membres les plus influents du groupe de l'entente, le plus important de la Chambre au point de vue numérique, se déclarent prêts à collaborer avec le nouveau cabinet. Ils n'entendent poser aucune condition à leur concours. M. Bonnevay qui a pris la parole en leur nom, cet après-midi, ne se dérobera pas si on fait appel à lui et il sera soutenu par ses amis.

Les députés radicaux se montrent très réservés. Ils déclarent qu'ils ne soulèveront pas de difficultés, mais, avant de s'engager, ils préfèrent, disent-ils, voir venir.

Le pasteur Soulier, dont on se rappelle la récente interpellation sur la politique intérieure, estime que le scrutin d'aujourd'hui est la conclusion logique du débat qu'il avait soulevé il y a trois semaines et qui, dit-il, avait fortement entamé la majorité du Gouvernement.

Le député de la Seine ajoute :

Par notre manifestation sur le nom de Raoul Péret et par nos applaudissements prolongés et significatifs d'aujourd'hui, nous avons voulu indiquer au chef de l'Etat que nous serions heureux de le voir appeler le Président de la Chambre.

M. Herriot, président du groupe radical-socialiste, déclare :

Mon groupe, dans sa réunion d'hier, avait pris position contre la politique intérieure du Ministère. Je regrette d'avoir eu à voter contre lui à propos d'une question politique extérieure. A ce point de vue, la situation de M. Georges Leygues n'était pas mauvaise, l'Angleterre étant d'accord avec lui sur la nécessité de désarmer l'Allemagne et de ne pas pousser le Reich soit à une réaction, soit à une révolution également dangereuse pour la France et le monde. Grande nation démocratique, nous ne devons pas provoquer la chute du gouvernement démocratique allemand également combattu par l'extrême droite et l'extrême gauche. La majorité n'a pu cet après-midi, discerner nettement cela.

M. Pierre Dignac, député de la Gironde, qui a voté l'ajournement parce que, dit-il, le Président du Conseil ne pouvait pas tenir un autre langage, se félicitera de voir M. Raymond Poincaré prendre la présidence du Conseil avec le ministère des finances.

M. Pierre Dignac partage l'avis de certains de ses collègues, qu'il est souhaitable que le Président du Conseil ne soit pas en même temps Ministre des Affaires étrangères, les deux fonctions étant trop importantes pour être cumulées. M. Pierre Dignac estime que, seul, un homme d'Etat ayant l'expérience et l'autorité de l'ancien Président de la République, sera capable de sortir le pays de l'impasse où il se trouve.

M. Seitz, député du Bas-Rhin, espère que, quelle que soit la solution de la crise, l'Alsace et la Lorraine continueront à être représentées dans le Gouvernement pas MM. Reibel et Jourdain.

M. Dupin espère que le Gouvernement qui succédera à celui de M. Leygues aura, pour diriger ces graves tractations, toute l'autorité désirable c'est la seule question qui le préoccupe.

Barthe a eu l'impression que le Gouvernement n'a pas été renversé, mais qu'il s'est laissé tomber parce que quelques-uns de ses membres n'arriveraient plus à s'entendre sur les questions politiques.

M. Lenoir, député de la Marne, remarque que M. Raoul Péret a prononcé un discours qui constitue un véritable programme de Gouvernement et que la Chambre l'a accueilli avec une très grande faveur.

Le Président de la République va commencer les consultations

Paris, le 12 janvier. — Le Président de la République commencera demain les consultations d'usage. Il recevra, dans la matinée, M. Raoul Péret, Président de la Chambre.

M. Millerand se propose de procéder ensuite à une large consultation sur la situation et, dans ce but, il fera appeler, dans le courant de la journée, à l'Elysée, diverses personnalités politiques.

A la fin de l'après-midi, après que le Sénat aura procédé au renouvellement de son bureau, le chef de l'Etat recevra le Président de la Haute Assemblée.

Les deux combinaisons

Paris, 2 janvier. — A la fin de la journée, l'opinion du monde parlementaire se manifestait avec un peu plus de précision que dans les premières heures qui ont suivi le vote de la Chambre, renversant le Cabinet. Deux solutions seulement paraissaient envisagées, la première consistant dans la constitution d'un Cabinet que présiderait M. Raoul Péret, et qui comprendrait comme ministre des Affaires étrangères, soit M. Briand, soit M. Poincaré, soit M. Viviani ; la seconde consistant dans l'attribution de la présidence du conseil et du ministère des Affaires étrangères à l'une de ces trois éminentes personnalités. Les raisons invoquées pour démontrer les avantages de cette dernière combinaison, sont purement d'ordre extérieur. Les préoccupations intérieures, disait-on, si sérieuses qu'elles puissent être, doivent dans les circonstances présentes, céder le pas aux préoccupations extérieures. L'homme politique qui, demain sera chargé de négocier avec les Alliés, doit avoir le maximum d'autorité. Ce maximum, il ne l'aurait pas, qu'il risquerait de ne pas avoir, s'il ne joignait pas à sa qualité de ministre des Affaires étrangères, celle de président du conseil. Il ne faut pas perdre de vue qu'dans la prochaine conférence interalliée, il se trouvera en présence du chef du gouvernement britannique, et du chef du gouvernement italien. Il est donc indispensable qu'il soit placé sur un pied d'égalité absolue.

Certains députés amis de Raoul Péret, prétendant que le Président de la Chambre est le premier pénétré de cette nécessité et qui si le Président de la République venait à lui demander son concours pour dénouer la crise, il ne manquerait vraisemblablement pas d'appeler d'une façon toute particulière, son attention sur cette situation. Dans ces conditions, sans vouloir en rien préjuger de la détermination que prendra M. Millerand, on est amené à constater, que les probabilités sont actuellement en faveur d'un cabinet avant à sa tête, soit M. Briand, soit M. Poincaré, soit M. Viviani, qui tous trois sont assurés de trouver dans tous les groupes de la majorité, les concours qui leur paraîtraient nécessaires pour la réalisation de l'œuvre nationale à entreprendre.

« Le Tigre » chasse le tigre

Gwalior (Inde), 12 janvier. — M. Georges Clemenceau, qui visite l'Etat de Gwalior, est depuis le 3 courant l'hôte du maharajah de Gwalior.

Au cours d'une chasse au tigre, M. Clemenceau a tué deux tigres adultes et le maharajah en a tué un troisième.

Dans les Tabacs

La livraison des tabacs en feuilles aura lieu, au Magasin de Lille, aux dates suivantes, pour les communes désignées ci-dessous :

17 janvier 1921.		Echantillons diverses).	(communes
18	—	Porte-graines diverses.	(communes
19	—	Haliennes, Illies.	
20	—	Illies.	
21	—	Illies.	
22	—	Illies. Prémesques, Ennetières, Hallennes.	
24	—	Hallennes, Santes, Ligny, Frelinghien, Warneton-Bas, Comines.	
25	—	Comines.	
26	—	Comines, Bousbecque, Linselles, Wambrechies, Quesnoy-sur-Deûle.	
27	—	Quesnoy-sur-Deûle.	
28	—	Quesnoy-sur-Deule, Verlinghem, Wicres.	
29	—	Wicres.	
31	—	Wicres.	
1er février 1921.		Marquillies.	
2	—	Marquillies, Herlies.	
3	—	Herlies.	
4	—	Herlies.	
5	—	Herlies.	
7	—	Herlies.	
8	—	Herlies, Fournes.	
10	—	Fournes, Wavrin, Sainghin-en-Weppes.	
11	—	Sainghin, Hantay, La Gorgue, Merville.	
12	—	Salomé, La Bassée, Aubers.	
14	—	Aubers, Fromelles.	
15	—	Fromelles, Santes.	

Les prix qui vont être payés cette année aux planteurs de tabac sont supérieurs de 40 pour cent aux prix qui ont été appliqués en 1919.

Cette majoration était bien due à nos braves cultivateurs qui, disposant d'un matériel précaire et de locaux souvent trop restreints, ont su faire rendre à leurs terres riches en matière, mais pauvres en engrais, une récolte de tabac six fois plus importante que celle de l'année précédente.

Nous ne doutons pas que l'Administration des Tabacs saura reconnaître ces admirables efforts et qu'elle n'hésitera pas à favoriser d'une façon toute spéciale, dans notre Nord dévasté, la culture d'une plante si chère aux fumeurs. Il faut qu'au point de vue rendement du tabac, comme à tant d'autres points de vue, le Nord tienne et garde fièrement le premier rang.

Le but serait bientôt atteint si un plus grand encouragement était donné à nos planteurs et il est à souhaiter que les 700 hectares autorisés pour la culture du tabac dans notre région, dont 500 seulement étaient plantés en 1914, soient, sous peu d'années, insuffisants à satisfaire tous les déclarants.

LES CONFIDENCES D'UN VOLEUR-DE BIJOUX

Comment fut exécuté le « coup » de la rue Tronchet

Nous avons annoncé, hier, les aveux faits par Jourdan, un des auteurs de l'audacieux « coup » exécuté à la bijouterie Col, rue Tronchet, à Paris.

Au cours d'une enquête faite à Montmartre, dans les établissements que fréquentait Jourdan, un de nos confrères a pu joindre un ami du malfaiteur à qui celui-ci, peu de jours après son forfait, se confia malgré la discrétion que cependant il observait dans ces sortes d'affaires.

A cet homme, Jourdan avoua avoir été l'un des auteurs du coup de la rue Tronchet qu'il avait combiné longtemps d'avance et il donna sur la préparation et sur l'exécution de cette expédition, les détails que voici :

— Comme pris d'un besoin irrésistible de parler, il me prit à part un jour et me dit : « Tu sais, le bijoutier de la rue Tronchet..., c'est moi qui l'ai fait. Que veux-tu, j'avais besoin de pognon. Depuis longtemps, j'avais guigné le coup, il était relativement facile, mais il fallait une auto. Je m'en procure une, puis je me mets à chercher un gars capable de m'aider. Je finis par en trouver un dans un café de la place Clichy. Je l'étudie un peu, c'était tout à fait ça ; je lui propose l'affaire, il accepte.

» Le soir, nous partons ensemble, j'arrête la « chignolle » — la voiture — rue Tronchet ; je lui montre quels sont les bijoux à prendre et on attend le moment. Un chahut du diable ; je comprends, le copain venait de briser la glace. Sans regarder, je mets la « bagnolle » en route, je saute dedans et je commence à filer. Lui, arrive et se f... à plat ventre dans le fond ; il était temps ; nous allions être faits.

» Je mets les gaz et à 50 à l'heure, j'arrive devant la Madeleine... Un virage au frein, j'enfile la rue Royale et je regarde derrière ; le taxi du garde était semé. J'en mets un bon coup jusqu'à la Concorde et là, encore un virage au frein et je filais dans la rue de Rivoli tandis que cette « panouille » — le garde républicain — nous cherchait dans les Champs-Elysées. Par les Halles, je gagne le faubourg Poissonnière, la mairie du XVIIIe, et je « planque » la voiture dans un garage, par là.

» Aussitôt on s'occupe de « laver » les bijoux ; on voit plusieurs types, enfin, on revient place Bréda, et, à 11 heures du soir, tout était fini, nous avions chacun 20.000 balles. Mais, dans le coup, c'est mol qui ai été refait, car le copain n'a pas partagé en frère ; il a gardé plus de bagues qu'il ne m'en a donné.

— Alors tu es plein aux as » — tu as beaucoup d'argent — lui fis-je remarquer. « Non, plus maintenant, car j'ai joué et j'ai perdu quinze billets » — 15.000 francs — aussi vais-je me débiner en province ».

» Il comptait partir aujourd'hui et c'est pour cela qu'il avait garé l'auto rue Vitruve, car il espérait partir avec cette voiture.

— Savez-vous si, après le coup, il a revu son complice ? demandons-nous.

— Je ne crois pas, car le type se cache, surtout qu'il est assez sérieusement blessé à la tête. Lorsqu'il a brisé la glace un morceau de verre lui est tombé sur la tête et l'a fortement entaillé. Aussi il ne tient pas à se montrer.

UN RECELEUR A ETE ARRETE A LYON

Lyon, 12 janvier. — Deux inspecteurs de la police judiciaire parisienne ont arrêté, cette nuit à Lyon, un individu, connu de la police lyonnaise, et qui serait un des principaux receleurs des bijoux dérobés à la bijouterie Col, rue Tronchet. Cet individu sera interrogé.

On se demande si le cambriolage de la bijouterie du passage de l'Hôtel-Dieu n'aurait pas des points communs avec le cambriolage de la bijouterie de la rue Tronchet.

L'individu arrêté est un nommé Lucien-Joseph Gonin, né le 23 février 1893, à Jardin (Isère), boucher à Lyon, et demeurant 22, rue du Sergent-Blandin.

Les amis de Liliane

DRAME DE LA BASSE PEGRE

Paris, 12 janvier. — Le commissaire du quartier des Epinettes a ouvert une enquête au sujet du décès d'un inconnu qui a reçu des coups de revolver sur la voie publique et dont le cadavre ramené au poste de la rue Clairaut, portait deux blessures, une à la poitrine, l'autre dans le dos. On a trouvé sur lui des papiers au nom de Georges Leroux, né le 30 novembre 1893, à Paris, dans le 12e arrondissement.

D'après les premiers résultats de l'enquête, le drame se serait passé à 0 h. 25, devant le n. 9 de la rue Lacroix. Un projectile aurait traversé le volet et les vitres de la loge de la concierge de cette maison. Le défunt demeurait au n. 14 de cette rue, avec une femme Joséphine Férand, née à Saint-Genis-le-Val (Rhône), en 1893.

Cette dernière, connue sous le nom de « Liliane » dans la maison close où elle est pensionnaire, revenait en effet avec son amant Georges Leroux. Il lui reprochait d'ailleurs de lui avoir donné un successeur pendant les deux mois de prison qu'il vient de purger pour vagabondage spécial. Parvenu à l'angle de la rue Lacroix, Leroux aperçut son rival attablé dans un petit bar. Il y entra et invita l'intrigant à venir s'expliquer avec lui. Dans la rue, Leroux voulut lui porter un coup de poing ; mais à ce moment trois détonations retentirent et il s'affaissait mortellement frappé. L'inconnu qui avait tiré, et dont on a le signalement, prit la fuite. Il est recherché et Liliane consignée à la disposition de la justice.

Condamné à mort pour la seconde fois

Draguignan, 12 janvier. — Le nommé François Leca, qui avait été condamné à mort par la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône, pour meurtre à Marseille, et dont l'arrêt avait été cassé pour vice de forme, a comparu aujourd'hui devant les Assises du Var. Il a été une seconde fois condamné à la peine capitale.

L'amour à l'américaine

TRAGI-COMÉDIE-VAUDEVILLE

Paris, 12 janvier. — On a signalé ces jours derniers le rapt, à main armée, de la femme d'un honorable professeur américain par un bandit, qui fit signer à l'infortuné mari un papier attestant qu'il abandonnait tous droits sur sa femme.

En réalité, le bandit en question, nommé Pierre-Paul Anthor, était un ancien amoureux de la dame, laquelle ne se fit pas autrement prier pour le suivre. Mais — et voici où l'affaire se complique — Anthor était lui-même marié et père de famille. Sa propre femme, avait appris la raison de sa désertion du foyer conjugal, découvrit sa retraite et le pressa d'abandonner sa nouvelle conquête. De son côté, le professeur supplia son épouse volage de rentrer au bercail, en lui promettant que tout serait oublié, tout, même la signature cyniquement extorquée au bas d'un chèque qui devait assurer aux fugitifs un confortable voyage de noces à ses frais !

Bref, cette tragi-comédie vécue se termina en pur vaudeville, voleur et volé reprenant leurs femmes légitimes après une absolution générale.